

**IGE+XAO**

**SA au capital de 6 752 900 euros**

**Siège Social : 25-27, Boulevard Victor Hugo  
Immeuble Pythagore - BP 312  
31700 COLOMIERS CEDEX**

**RCS TOULOUSE : 338 514 987**

\* \* \* \* \*

**PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES**

**SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 AOUT 2006**

\* \* \* \* \*

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004 et portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 29 janvier 2003, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de rachat de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 4 août 2006.

L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 3 juillet 2006.

**SYNTHESE DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION**

Emetteur :	IGE+XAO (Eurolist d'Euronext Paris – Compartiment C)	
Programme :		rachat d'actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé :		10 %
Pourcentage de rachat minimum autorisé		
compte tenu du nombre d'actions déjà acquis (au 31 mai 2006) :		4,46 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):		40 euros
Prix de vente unitaire minimum (hors frais):		5 euros
Durée du Programme :	dix huit mois au plus à compter de l'assemblée générale mixte du 4 août 2006.	

**I- BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME**

L'avant dernier programme, autorisé par l'assemblée générale du 28 septembre 2004 (visa AMF n°04-749 du 7 septembre 2004), a pris fin le 31 janvier 2005 avec le renouvellement de l'autorisation consentie

par l'assemblée générale pour une nouvelle période de 18 mois. Le bilan de cet avant dernier programme avait alors été établi entre la date de son ouverture et le 30 novembre 2004. Entre le 1<sup>er</sup> décembre 2004 et le 31 janvier 2005, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nombre de titres détenus au 30 novembre 2004 :	90 216 à un prix moyen de 10,63€
Nombre de titres achetés dans le cadre du contrat de liquidité :	365
Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité :	(549)
Nombre de titres cédés par l'intermédiaire d'un PSI :	(3 800)
Nombre de titres détenus au 31 janvier 2005 :	85 812 à un prix moyen de 10,90€

Le programme de rachat autorisé par l'assemblée générale du 31 janvier 2005 (visa AMF n°05-010 du 12 janvier 2005) a donné lieu aux opérations ci-après (du 1<sup>er</sup> février 2005 au 31 mai 2006) :

### Bilan du précédent programme

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées au titre du précédent programme soit du 1<sup>er</sup> février 2005 au 31 mai 2006 :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES					
	ACHATS	VENTES	TRANSFERTS	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION					
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE		
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME
Nombres de titres	11 899	11 265	10 762	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	--	--	10 762	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au contrat de liquidité	11 899	11 265	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--	--	--	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions	24,67 €	25,19 €	26,64	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant	293 548	283 765	286 700	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Les opérations d'achats et de vente ont été affectées en totalité à l'objectif d'animation du cours de bourse. Aucune action n'a été annulée.

Les actions transférées proviennent des opérations de fusion-absorption des sociétés holdings Financelec SA et Caouec Investissements SAS par la Société IGE+XAO (Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2006 – Document de fusion E.06-004 du 27 janvier 2006).

La Société n'a pas recours à des produits dérivés.

### Répartition par objectif des titres détenus au 31 mai 2006

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto détenu:	5,54 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	97 208
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange	60 938
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 585
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	33 685
Valeur comptable du portefeuille au 31 mai 2006 en €	1 246 337
Valeur de marché du portefeuille au 31 mai 2006 en €	2 410 758

## **II- OBJECTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES**

- La conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société.
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère,

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

## **II - CADRE JURIDIQUE**

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, entrée en vigueur le 13 octobre 2004. Il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 4 août 2006, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (Première résolution):

### ***Première résolution***

***(autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions)***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, ainsi que le descriptif du programme, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- conserver et remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre de la Société IGE+XAO, par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI,
- de remettre les titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- d'attribution ou de céder des actions aux salariés et/ou mandataires de la Sociétés et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):	40 euros
Prix de vente unitaire minimum (hors frais):	5 euros
Durée du Programme :	18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Le montant que la Société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'assemblée générale s'élèvera à 3 127 680 €

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la société par tous moyens, par intervention sur le marché, de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'assemblée générale du 31 janvier 2005.

Les actions propres acquises par la société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par l'Assemblée Générale depuis le 29 janvier 1998 seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations

auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

### **III - MODALITES**

#### **1. Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération**

- La société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Eurolist qui respecte les seuils tels que définis par Euronext Paris S.A..
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 754 000 actions, à la date de l'Assemblée Générale Mixte, soit 175 400 actions. En prenant en compte les 97 208 actions propres appartenant à IGE+XAO au 31 mai 2006 (5,54% du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 78 192, soit 4,46% des 1 754 000 actions composant le capital à la date de ce jour.
- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 40 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 3 127 680 euros, étant précisé que le prix minimum de cession est de 5 euros par action.
- A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 juillet 2005 à la somme de 11 223 878 €. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

#### **2. Modalités des rachats**

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées par tous moyens, par intervention sur le marché, de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres.

Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

#### **3. Durée et calendrier du programme de rachat**

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale Mixte 4 août 2006, soit au plus tard jusqu'au 3 février 2008.

### **IV - REPARTITION DU CAPITAL**

Le capital social de IGE+XAO est divisé en 1 754 000 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 31 mai 2006 est, à la connaissance de la société, la suivante :

<b>Actionnaires</b>	<b>Solde Titres</b>	<b>% en capital</b>	<b>% droits de votes</b>
IRDI	311 594	17,8%	25,2%
CH. BAUDRON	168 837	9,6%	14,2%
A. DI CRESCENZO	164 371	9,4%	13,3%
ICSO'1	82 673	4,7%	5,9%

R. GREZES	50 577	2,9%	4,3%
AUTRES AU NOMINATIF	4 787	0,3%	0,4%
IGE + XAO (titres auto-détenus)	97 208	5,5%	--
AU PORTEUR	873 953	49,8%	36,7%
<b>Total</b>	<b>1 754 000</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

La société de gestion de fonds Odyssee Venture a franchi à la hausse le seuil de 10% des actions de la Société et de 6% des droits de vote de la Société respectivement le 20 juin 2006 et le 31 mars 2006.

La société de gestion de fonds Alto Invest a franchi à la hausse le seuil de 5% des actions de la Société le 28 avril 2006.

Il existe un pacte d'actionnaires conclu pour une durée de 3 années renouvelables par tacite reconduction pour des durées successives de 12 mois et signé le 28 février 2006 entre les actionnaires suivants : l'Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées (IRDI) et FCPR ICSO'1 et les dirigeants : Ch. Baudron, A. Di Crescenzo et R. Grezes. Il n'existe pas d'actions de concert.

#### **V – EVENEMENTS RECENTS**

Le dernier document de référence disponible a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2005 (n° D.05-1380).

Un document de fusion (fusion absorption des holdings de la Société cotée IGE+XAO) a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 janvier 2006 (n° E. 06-004).

La date de publication au BALO des derniers comptes annuels clos le 31 juillet 2005 est le 29 octobre 2005 ; les comptes consolidés semestriels clos au 31 janvier 2006 ont été publiés au BALO le 29 mai 2006.

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site ige-xao.com, sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

#### **VI - PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION**

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 29 juin 2006

Alain Di Crescenzo

Président du Conseil d'Administration